



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Decorations

Question écrite n° 482

Texte de la question

M Jean Beaufils appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre des transports et de la mer, charge de la mer, sur la parcimonie avec laquelle est attribuee la medaille de la marine marchande. La plupart des marins quittent leur emploi sans aucune reconnaissance de leur qualification et de leur devouement. Il lui demande de lui indiquer combien de medailles ont ete decernees ces cinq dernieres annees ; d'etendre sa reponse aux divers grades du Merite maritime. Il souhaite qu'une distinction s'apparentant a la medaille du travail recompense les activites des marins.

Texte de la réponse

Reponse. - La medaille d'honneur des marins du commerce et de la peche a ete instituee par la loi du 14 decembre 1901 afin de recompenser les personnels appartenant a la categorie des marins navigant a bord des batiments de commerce ou de peche. A ce titre, cette distinction s'apparente a la medaille du travail, notamment parce que les dispositions de la loi fixent comme condition l'accomplissement de 300 mois de service de navigation, critere d'anciennete qui ne saurait toutefois conduire a la remise systematique de cette distinction. L'ordre du Merite maritime, institue par la loi du 9 fevrier 1930, est destine a recompenser la valeur professionnelle des marins et le merite des citoyens qui se sont distingues pour le developpement de la marine marchande, des ports, des peches et des sports nautiques. L'une et l'autre de ces distinctions font l'objet d'un contingent annuel, fixe par les textes respectifs, a 308 pour la medaille d'honneur des marins du commerce et de la peche et a 344 pour l'ordre du Merite maritime. Il importe de souligner que, s'ils etablissent legitimement le caractere limitatif de la remise de ces distinctions, ces contingents ont ete amplement couverts au cours de ces cinq dernieres annees sans qu'il ait ete fait defaut a la selectivite necessaire.

Données clés

Auteur : [M. Beaufils Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 482

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2175